

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit** **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95· **Code du produit**R3200-9192; R3200-9193;
R3200-9194; R3200-9195

Revell-No.:

32192; 32193; 32194; 32195

· **UFI:** 88J0-W0H4-200E-S99N· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**· **Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants· **Catégorie de processus** PROC10 Application au rouleau ou au pinceau· **Emploi de la substance / de la préparation** laque pour jouets· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur :**Dreisol Coatings GmbH & Co.KG.
Industriestraße 4
D-32361 Pr. Oldendorf-Bad Holzhausen

Tel.: +49(0)5742-9300-0(Zentrale)

Fax : +49(0)5742-9300-49

E-Mail: mail@dreisol.de<http://www.dreisol.de>Revell GmbH
Henschelstr. 20-30
D-32257 Bünde

Tel.: +49(0)5223-965-0

<http://www.revell.de>· **Service chargé des renseignements :**

Département en sécurité de produit:

Tel.: +49(0)5742-9300-41

e-mail de la personne compétente:

sdb@dreisol.de· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**Centre anti-Poisons de Strasbourg:
"Member of EPECS Network"

Tel.: +33-(0)388373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

**Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95**

(suite de la page 1)



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics*
1-méthoxypropane-2-ol**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide). Peut produire une réaction allergique.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 2)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics*
1-méthoxypropane-2-ol
- **Mentions de danger**
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Peinture mélange à base de copolymère acrylique et / ou pigments / matières de charge avec les composants suivants.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1174522-20-3 Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics* Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6 Reg.nr.: 01-2119480154-42	cuivre Flam. Sol. 1, H228 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	20-25%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	7-10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	7-10%
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Reg.nr.: 01-2119467174-37	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,5-1%
CAS: 123-26-2 EINECS: 204-613-6 Reg.nr.: 01-2119978265-26	N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide) Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	0,3-0,5%

- **Indications complémentaires :**

*) Du produit, la teneur en benzène est inférieure à 0,1% (EINECS n ° 200-753-7). Il est noter P.
Ne contient pas d'autres ingrédients (≅ 0,1%) qui sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon les connaissances actuelles du fournisseur et doivent être mentionnés dans cette section.
Le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 3)

- **après inhalation :**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Due à la part de solvants organiques introduite lors de la préparation, dégagement d'une épaisse fumée noire lors d'un incendie. L'inhalation de produits dangereux décomposés peut entraîner de graves dangers pour la santé.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 4)

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Les vapeurs des solvants sont plus lourdes que l'air et s'épandent par terre. Les vapeurs forment en combinaison avec de l'air un mélange explosif.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

· **Indications concernant le stockage commun :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· **Classe de stockage :** 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Mesures d'ordre technique.**

Veiller à une bonne ventilation.

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de ventilateurs d'extraction locale et une bonne extraction générale.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VME (France)	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 568 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm Peau
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· **DNEL**

1174522-20-3 Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics*

Oral	DNEL	300 mg/kg/day (General population, long-term exposure)
------	------	--------------------------------------------------------

Dermique	DNEL	300 mg/kg/day (General population, long-term exposure) 300 mg/kg/day (Workers, long-term exposure)
----------	------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Inhalatoire	DNEL	900 mg/m ³ (General population, long-term exposure) 1.500 mg/m ³ (Workers, long-term exposure)
-------------	------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7440-50-8 cuivre

Dermique	DNEL	137 mg/kg/day (Workers, long-term exposure) 273 mg/kg/day (Workers, short-term exposure)
----------	------	---------------------------------------------------------------------------------------------

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

**Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95**

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL	273 mg/kg/day (General population, short-term exposure) 20 mg/m ³ (Workers, short-term exposure) 20 mg/m ³ (General population, short-term exposure)
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	DNEL	3,3 mg/kg/day (General population, long-term exposure)
Dermique	DNEL	18,1 mg/kg/day (General population, long-term exposure) 50,6 mg/kg/day (Workers, long-term exposure)
Inhalatoire	DNEL	43,9 mg/m ³ (General population, long-term exposure) 369 mg/m ³ (Workers, long-term exposure) 553,5 mg/m ³ (Workers, short-term exposure)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	DNEL	1,6 mg/kg/day (General population, long-term exposure)
Dermique	DNEL	54,8 mg/kg/day (General population, long-term exposure) 153,5 mg/kg/day (Workers, long-term exposure)
Inhalatoire	DNEL	33 mg/m ³ (General population, long-term exposure) 275 mg/m ³ (Workers, long-term exposure)
7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)		
Oral	DNEL	0,83 mg/kg/day (General population, long-term exposure)
Dermique	DNEL	83 mg/kg/day (General population, long-term exposure) 83 mg/kg/day (Workers, long-term exposure)
Inhalatoire	DNEL	2,5 mg/m ³ (General population, long-term exposure) 5 mg/m ³ (Workers, long-term exposure)
· PNEC		
7440-50-8 cuivre		
PNEC		0,0052 mg/L (marine water) 0,0078 mg/L (freshwater)
PNEC		65,5 mg/kg (soil) 676 mg/kg (sediment (marine water)) 87 mg/kg (sediment (freshwater))
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
PNEC		100 mg/L (sewage treatment plant) 1 mg/L (marine water) 10 mg/L (freshwater)
PNEC		2,47 mg/kg (soil) 4,17 mg/kg (sediment (marine water)) 41,6 mg/kg (sediment (freshwater))
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
PNEC		100 mg/L (sewage treatment plant) 0,0635 mg/L (marine water) 0,635 mg/L (freshwater)
PNEC		0,29 mg/kg (soil) 0,329 mg/kg (sediment (marine water))

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 6)

3,29 mg/kg (sediment (freshwater))

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

PNEC 0,0061 mg/L (marine water)

0,0206 mg/L (freshwater)

PNEC 35,6 mg/kg (soil)

56,5 mg/kg (sediment (marine water))

117,8 mg/kg (sediment (freshwater))

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Après contact nettoyer soigneusement les surfaces de la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser des solvants organiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2.

· Protection des mains :

Les instructions et les informations des fabricants de gant de protection quant à l'application, au stockage, à l'entretien et au remplacement sont à observer. Des crèmes de protection peuvent aider de protéger des surfaces exposées de la peau.

· Matériau des gants

Le caoutchouc nitrile ou en caoutchouc fluoré (0,4 mm). Temps de rupture > 480min en plein contact.

Avis., L'information fournie par le fabricant de gants de perméabilité et révolutionnaires temps et les conditions de travail spécifiques Lorsque fissure ou de changement de couleur, la forme ou de l'élasticité, les gants doivent être changés immédiatement.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide

Couleur : doré

· Odeur : genre benzène

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH:

Point d'ébullition : 119 °C

· Point d'éclair : 35 °C (DIN/ISO 3679halten
23 Ga)

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

· Température d'inflammation : 200 °C

· Température de décomposition : Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 7)

· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	0,6 Vol %
supérieure :	11,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	10,8 hPa
· Densité à 20 °C:	1,060-1,217 g/cm ³ (DIN 51757)
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 20 °C:	70 s (DIN 53211/4)
· cinématique à 20 °C:	47 s (ISO 2431-1993/6 mm)
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	53-54 %
eau :	0,0 %
VOC (EG)	560-600 g/l
Teneur en substances solides :	46-47 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agent oxydant puissant.
acide et base fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Avec températures élevées des produits de décompositions dangereux comme par exemple monoxydes de carbone, dioxydes de carbone, fumées, oxydes nitriques peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même
Le mélange conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 = CLP et sont classés selon toxikologischen risques. Pour plus de détails, voir la section 3 et 15

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 8)

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1174522-20-3 Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics*

Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat (Ratte))
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (kan)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat (Ratte))
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (rabbit (Kaninchen))

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	>8.532 mg/kg (rat (Ratte))
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat (Ratte))
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat (Ratte))
	LC50/6 h	>23,8 mg/l (rat (Ratte))

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat (Ratte))
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,41 mg/l (rat (Ratte))

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Autres Observations:**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au -delà des limites d'exposition indiquées peut

conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins,

du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdis -

sements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la

préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact

et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

**Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95**

(suite de la page 9)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

LC50/96h	>4.000 mg/l (Leuciscus idus(Goldorfe)) (Fische) 20.800 mg/l (Pimephales promelas (Elritze)) (Fische)
EC50/48h	>100 mg/l (wfl) (Daphnien)
LC/EC50 (72 h)	>100 mg/l (Algen, verschiedene)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96h	100-180 mg/l (Onchorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (Fische)
EC50/48h	>500 mg/l (daphnia magna (Wasserfloh)) (Daphnien)

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

LC50/96h	0,238 mg/l (Pimephales promelas (Elritze))
EC50/48h	0,356 mg/l (wfl)
EC50/72h	0,106 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :** CAS 7440-50-8 Kupfer: M-Faktor = 10
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans la canalisation. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
- **Catalogue européen des déchets** Remarque Catalogue Européen des Déchets (CED)
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.06.2021




version: 14

Révision: 07.06.2021

**Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95**

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA 	UN1263
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA 	1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT PAINT (copper, zinc powder -zinc dust (stabilized)), MARINE POLLUTANT PAINT
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	3 (F1) Liquides inflammables. 3
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	3 (F1) Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): 	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cuivre Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Category 	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E A

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

**Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95**

(suite de la page 11)

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :**
- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** D/E
- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 5L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **VOC %:** <57,22 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.06.2021

version: 14

Révision: 07.06.2021

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.

• Phrases importantes

Indications de danger concernant les matières contenues indiquées sous Point 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Risque physique: Point d'éclair (° C)

procédé de calcul

• Service établissant la fiche technique : département sécurité de produit

• Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

• * Données modifiées par rapport à la version précédente

Les chapitres ayant été changés par rapport à la version précédente sont pourvus d'un " * " en marge gauche.